DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE MASSY

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 235 m² DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV

Ville de Massy
Hôtel de Ville
1 avenue du Général de Gaulle
91 300 MASSY

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE MASSY

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 235 m² DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV

1 – Arrêté d'ouverture d'enquête

Ville de Massy
Hôtel de Ville
1 avenue du Général de Gaulle
91 300 MASSY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

MAIRIE DE MASSY
(Essonne)

ARRETE DU MAIRE

OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSSEMENT D'UNE PARTIE DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV.

Le Maire de Massy,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et plus particulièrement les articles L.2111-1, L.2111-14, L.2141-1 et L3111-1,

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10,

VU les arrêtés portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Franck ROUGEAU, Maire-Adjoint délégué au Développement économique et à l'innovation, en date du 12 mai 2021 et du 29 mai 2021.

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à la mise à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine privé de la Commune d'une partie de l'Avenue Carnot située à Massy (91377).
L'enquête publique se déroulera du lundi 20 septembre 2021 au lundi 4 octobre 2021 inclus, afin de recueillir les observations du public avant cession.

Article 2

Désigne Monsieur Jean-Yves COTTY, figurant sur la liste 2021 des Commissaires-enquêteurs du département de l'Essonne, en qualité de Commissaire-enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Article 3

Le dossier mis à l'enquête comprend :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Un état parcellaire,
- Un plan parcellaire,
- Le présent arrêté.

Article 4

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront consultables en Mairie de Massy, du :

lundi au vendredi, à partir du lundi 20 septembre 2021 au lundi 04 octobre 2021 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que le samedi de 9h à 12h à l'Accueil de la Mairie, 1 avenue du Général de Gaulle 91300 Massy, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête.

Les observations pourront également être adressées par courrier, avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-enquêteur « Déclassement d'une partie de l'Avenue Carnot à Massy », Mairie de Massy – Direction de l'Urbanisme, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-massy.fr en précisant dans l'objet du courriel « Déclassement d'une partie de l'avenue Carnot à Massy». Ces courriers seront annexés au fur et à mesure de leur réception au registre d'enquête.

Ce dossier sera également consultable sur le site de la Ville : www.ville-massy.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Massy dès le début de l'enquête publique.
Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 5

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Massy, à l'accueil de la Mairie, 1 avenue du Général de Gaulle 91300 Massy, lors de deux permanences :

- le lundi 20 septembre 2021 de 9h à 12h,
- le lundi 4 octobre 2021 de 14h à 17h.

Article 6

A l'expiration du délai fixé à l'article 4, le registre d'enquête sera clos puis côté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées au registre, puis rédigera son rapport et ses conclusions motivées.
Il transmettra dans un délai d'un mois le dossier avec ses conclusions à Monsieur le Maire.

Article 7

Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux réservés à l'affichage administratif de la mairie et sur le site quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
L'accomplissement de cette formalité sera constaté par un certificat de Monsieur le Maire.

Article 8

A l'issue de la consultation, le Commissaire-enquêteur rédige d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête et les observations du public et d'autre part, des conclusions dans lesquelles il donne son avis personnel et motivé. Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur sont remis à la Ville qui les tient à la disposition du public pendant une durée d'un an, à la Direction de l'Urbanisme, 1 avenue du Général de Gaulle 91300 Massy.

Article 9

Les intéressés désirant contester cet arrêté peuvent saisir le Tribunal Administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES par courrier ou sur le site télé recours citoyens (telerecours.fr) d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution du présent arrêté

Article 10

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une partie de l'Avenue Carnot à Massy, sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de la Ville de Massy.

Article 11

La personne responsable du projet de déclassement, auprès de laquelle peuvent être demandées des informations complémentaires, est Monsieur le Maire de Massy.

Article 12

Le Maire de Massy est chargé de l'application du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise :
- à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- à Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Fait à Massy, le 26 aout 2021

Franck ROUGEAU

Signé électroniquement par : Franck ROUGEAU
Date de signature : 26/08/2021
Qualité : Maire Adjoint au Développement économique, innovation

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué au
Développement économique et à l'Innovation

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE MASSY

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 235 m² DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV

2 – Plans de situation

Ville de Massy
Hôtel de Ville
1 avenue du Général de Gaulle
91 300 MASSY

Localisation de la commune de Massy

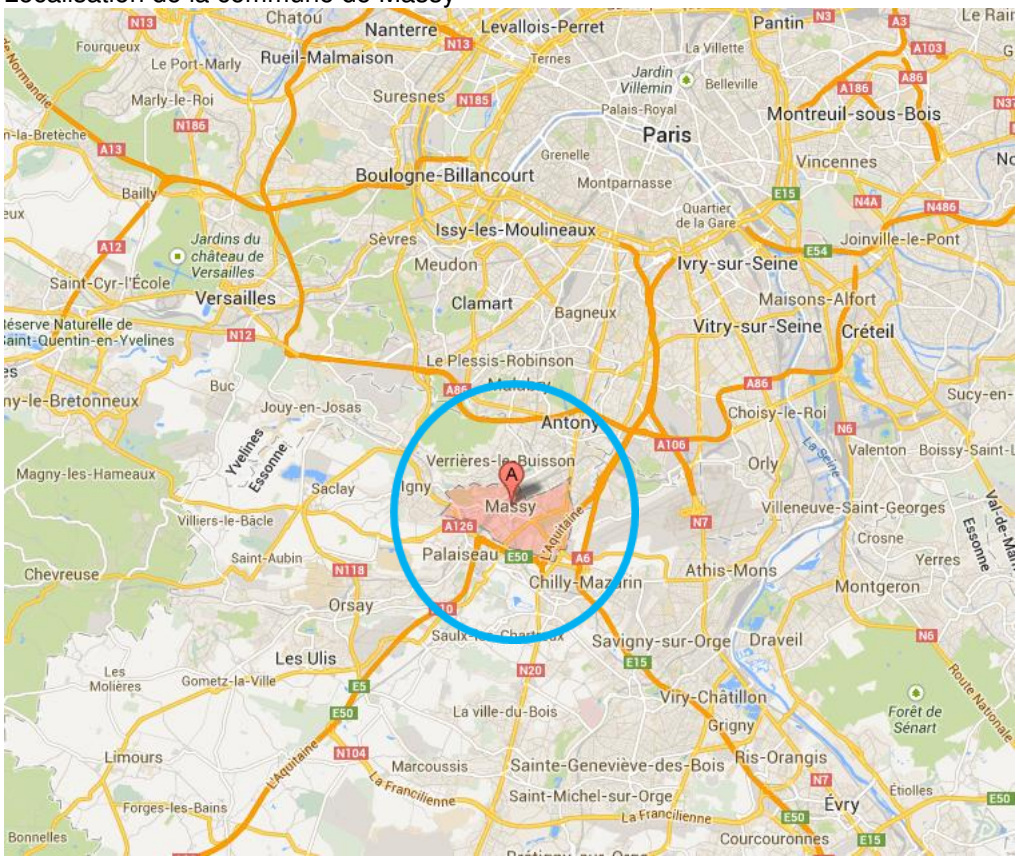

Localisation du quartier Atlantis

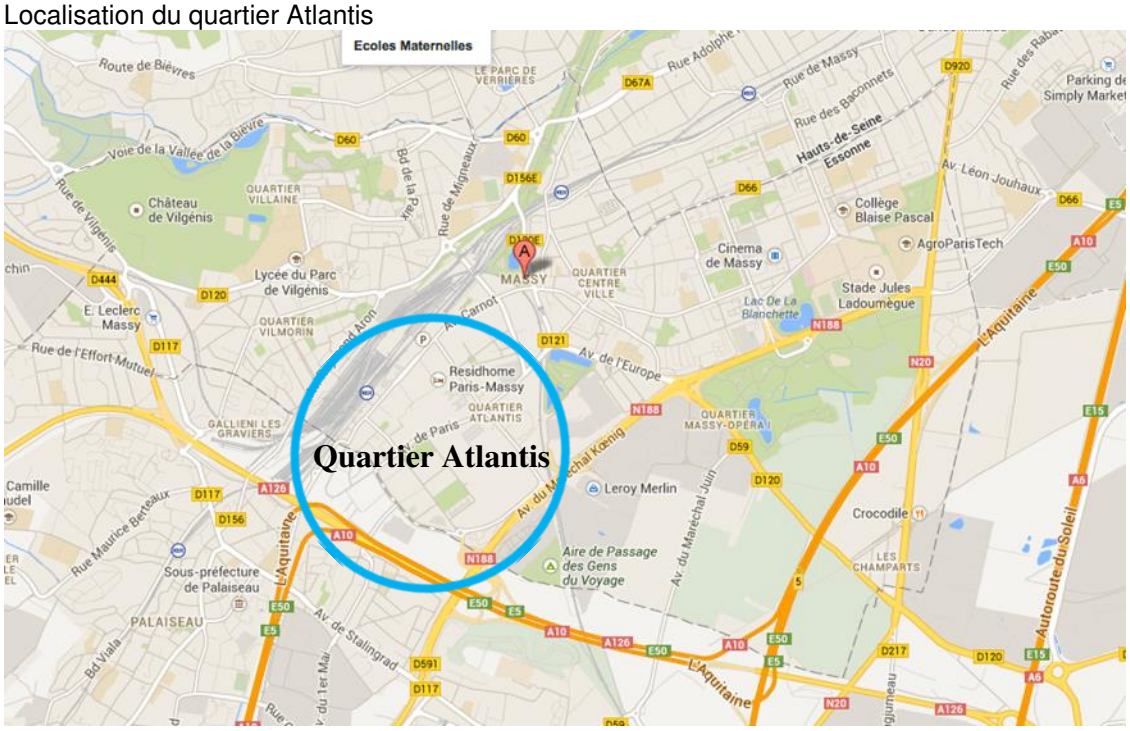

Localisation du site de projet

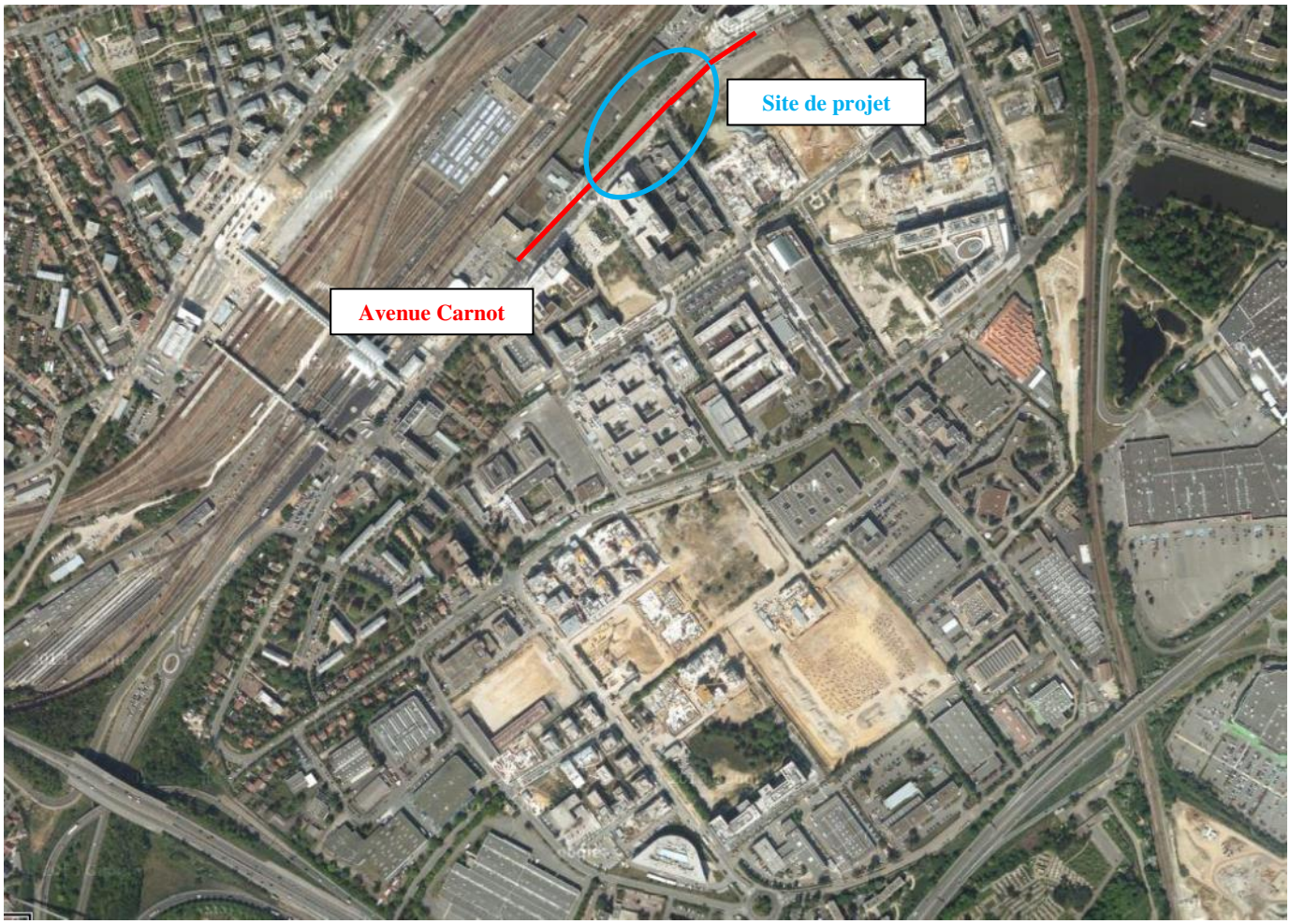

,

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE MASSY

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 235 m² DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV

3 – Notice explicative

Ville de Massy
Hôtel de Ville
1 avenue du Général de Gaulle
91 300 MASSY

PREAMBULE

Depuis plusieurs années, la Ville de Massy mène des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain ambitieux sur l'ensemble du territoire communal, et notamment dans le quartier Atlantis, en cohérence avec les besoins des massicois et le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

Par délibération du Conseil Municipal du 28 juillet 1994, la ZAC Carnot – gare TGV a été créée sur les emprises et abords de la gare d'interconnexion des TGV de Massy, afin de renouveler ce tissu urbain par un programme mixte tertiaire.

La présente enquête publique concerne le déclassement d'une parcelle d'environ 235 m² au sein de la ZAC Carnot - gare TGV, pour permettre la réalisation d'une opération immobilière mixte.

1. CONTEXTE DU DECLASSEMENT

La Commune de Massy

La commune de Massy est localisée au Nord du département de l'Essonne, à la limite avec les Hauts de Seine, et couvre une superficie de 9,4 km². Elle appartient à la communauté d'agglomération Communauté Paris Saclay première intercommunalité départementale de l'Essonne en terme de population (318 000 habitants) et regroupant, depuis 2016, 27 communes.

Elle occupe une position stratégique dans le sud francilien, à l'interface des deuxième et troisième couronnes, à proximité de l'aéroport d'Orly et porte d'entrée de l'Opération d'Intérêt Nationale du Plateau de Saclay (OIN).

Elle compte plus de 50 600 habitants et constitue un pôle d'emploi conséquent avec plus de 25 000 emplois privés (INSEE 2018).

Le territoire est urbanisé dans sa quasi-totalité et le renouvellement de « la ville sur la ville » et donc privilégié pour l'accueil des activités économiques ou de l'habitat, à proximité des transports en commun.

Pour conforter son rôle majeur dans le développement régional, la commune de Massy répond, par ses projets d'aménagement, à trois défis majeurs :

- la perte de son attractivité résidentielle entre 1975 et 1999 qui implique un rythme soutenu de production de logements ;
- la forte pression foncière liée aux demandes d'implantation d'activités économiques, compte tenu de sa bonne accessibilité régionale et nationale ;
- des difficultés sociales et urbaines propres à l'urbanisme des grands ensembles des années 70.

Le quartier Atlantis et l'avenue Carnot

Le quartier Atlantis

L'ambition du projet Atlantis est d'accompagner la mutation d'environ 100 ha d'un ancien parc d'activités, les Champs Ronds, en rive Est du pôle des gares de Massy, en un quartier urbain mixte et de densité significative. Véritable nouveau morceau de ville, son atout principal est sa desserte exceptionnelle en transports, amenée à se renforcer dans les prochaines années (BUS, gare TGV, RER B et C, futur Grand Paris Express).

La transformation de cet ancien site industriel en un tissu urbain accueillant des logements, des activités tertiaires et des équipements, est fondée sur les principes de mixité, de densité et de recomposition des espaces publics à l'échelle d'une vie de quartier. Ce projet est traduit par le schéma directeur, adopté par la Ville en 2003.

Pour mener à bien ce vaste projet, plusieurs Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ont été créées, dont la ZAC Carnot - gare TGV. Paris Sud Aménagement est l'aménageur concessionnaire de ces ZAC pour la Ville.

Le choix de la mixité fonctionnelle

La mixité fonctionnelle présente de nombreux atouts puisqu'elle permet un égal accès aux équipements et aux services par tous, réduit les déplacements notamment en automobile, et favorise l'émergence d'un quartier animé du fait de la diversité et la complémentarité des usages sur un même site.

Dans le cadre du projet Massy-Atlantis, la mixité des fonctions s'effectue également à l'échelle des immeubles dont certains accueillent des services, des équipements publics ou des commerces en rez-de-chaussée. Massy-Atlantis propose ainsi un cadre de vie et de travail agréable qui répond aux besoins de l'ensemble des usagers, habitants et salariés.

La ZAC Carnot - gare TGV

La ZAC Carnot – gare TGV est l'une des premières opérations qui a initié la mutation du quartier Atlantis. Elle se concentre autour de l'avenue Carnot.

Cette voie est un des principaux accès au quartier et constitue une entrée de ville pour Massy, au débouché d'infrastructures routières et ferroviaires. Longée par le faisceau ferroviaire, elle joue un rôle de vitrine pour le territoire et la gare constitue une porte d'entrée très fréquentée.

La ZAC permet d'accompagner le réaménagement du pôle des gares de Massy avec notamment la création de la gare TGV puis de la nouvelle passerelle. Elle initie également la transformation des autres secteurs du quartier limitrophes et en particulier son futur centre, la Place du Grand Ouest.

Le dossier de réalisation, approuvé par délibération en date du 9 février 1995, prévoit :

- 40 000 m² de logements dont 58 % sont réalisés à ce jour,
- 55 000 m² shon de bureaux dont 45 % réalisés,
- 5 000 m² shon d'équipements ferroviaires.

Schéma directeur – quartier Atlantis

2. OBJET DU DECLASSEMENT

Le déclassement porte sur une emprise d'environ 235 m² au droit de la façade du parcotrain, parking silo le long du caisson TGV SNCF, qui relève du domaine public routier de la commune.

2.1 Description de l'emprise à déclasser

La commune de Massy engage la procédure de déclassement du domaine public routier communal d'une emprise d'environ 235 m², sur les parcelles cadastrées BO 59 et BO 153, en vue de son intégration dans le domaine privé communal. Cette emprise sera ensuite cédée à Paris Sud Aménagement, pour la réalisation du projet Station M.

L'emprise foncière de cette bande recouvre aujourd'hui partiellement le trottoir Nord de l'avenue Carnot et le parking de surface provisoire mais ne dessert aucun accès de bâtiments.

Pour les besoins du projet, le parking de surface provisoire, initialement créé pour compenser les nombreuses places grevées par les chantiers du quartier Atlantis, sera supprimé définitivement sans création de stationnement de remplacement.

2.2 La finalité du déclassement

L'avenue Carnot est marquée par la présence du caisson de la ligne TGV et de son parking en superstructure. Un premier bâtiment construit partiellement sur ces ouvrages a permis de créer un front bâti le long de la voie.

Le déclassement permet la poursuite de ce linéaire en offrant un foncier d'assiette cohérent à un nouveau projet de construction mixte « Station M » de bureaux, commerces, résidence hôtelière et d'un jardin suspendu ouvert au public. Le bâtiment s'implante en effet en façade des ouvrages ferroviaires existants et au-dessus. Pour être viable, le projet doit bénéficier d'un volume assis sur le foncier visé par le déclassement, dont la largeur correspond au débord du futur ouvrage au droit de l'espace public en R+4. Cette bande sera aménagée pour la continuité de la circulation piétonne sur le trottoir Nord de l'avenue Carnot.

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE MASSY

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 235 m² DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV

4 – Plan parcellaire

Ville de Massy
Hôtel de Ville
1 avenue du Général de Gaulle
91 305 MASSY

Paris Sud aménagement
Créateurs de territoires urbains

Cabinet M. MERCIER Géomètre-Expert - n° 4677- Ing E.S.G.T
3, allée du Clos Tonnerre
91 123 PALAISEAU Cedex Courrier
tél. : 01.69.30.13.19
Courriel: ge@mercier-gexp.fr

Département de l'Essonne

VILLE DE MASSY

ZAC CARNOT - GARE T.G.V

Sections BO

ILOT G

DECLASSEMENT

PLAN PARCELLAIRE

Légende :
- Limite parcellaire
- BO n°66 Numéro parcelle cadastrale
- Emprise du lot G projeté
- **Surface à déclasser : 235 m²** (à extraire du volume n°9p1 *(niv inf : 94.00 NGF/niv sup : + ∞)* / EDD Volumétrique de l'Avenue Carnot)

Plan établi sous réserve des servitudes pouvant être générées du fait d'éléments divers (ex : canalisation) non apparents et/ou non connus du géomètre lors de la division.

MODIFICATIONS

A	22/07 2021	Plan parcellaire pour déclassement
B		
C		
D		
E		
F		

NOTA : Fond de plan issu de relevés topographiques du cabinet MERCIER Géomètre-Expert, partiellement mis à jour (voirie Avenue Carnot) à l'aide du plan topographique du cabinet Foncier-Experts en date du 04/11/2013.

ECHELLE : 1/500

Fc : 2958/E12E

Fi: 2958_E12E_plan--coupe_AA.dwg

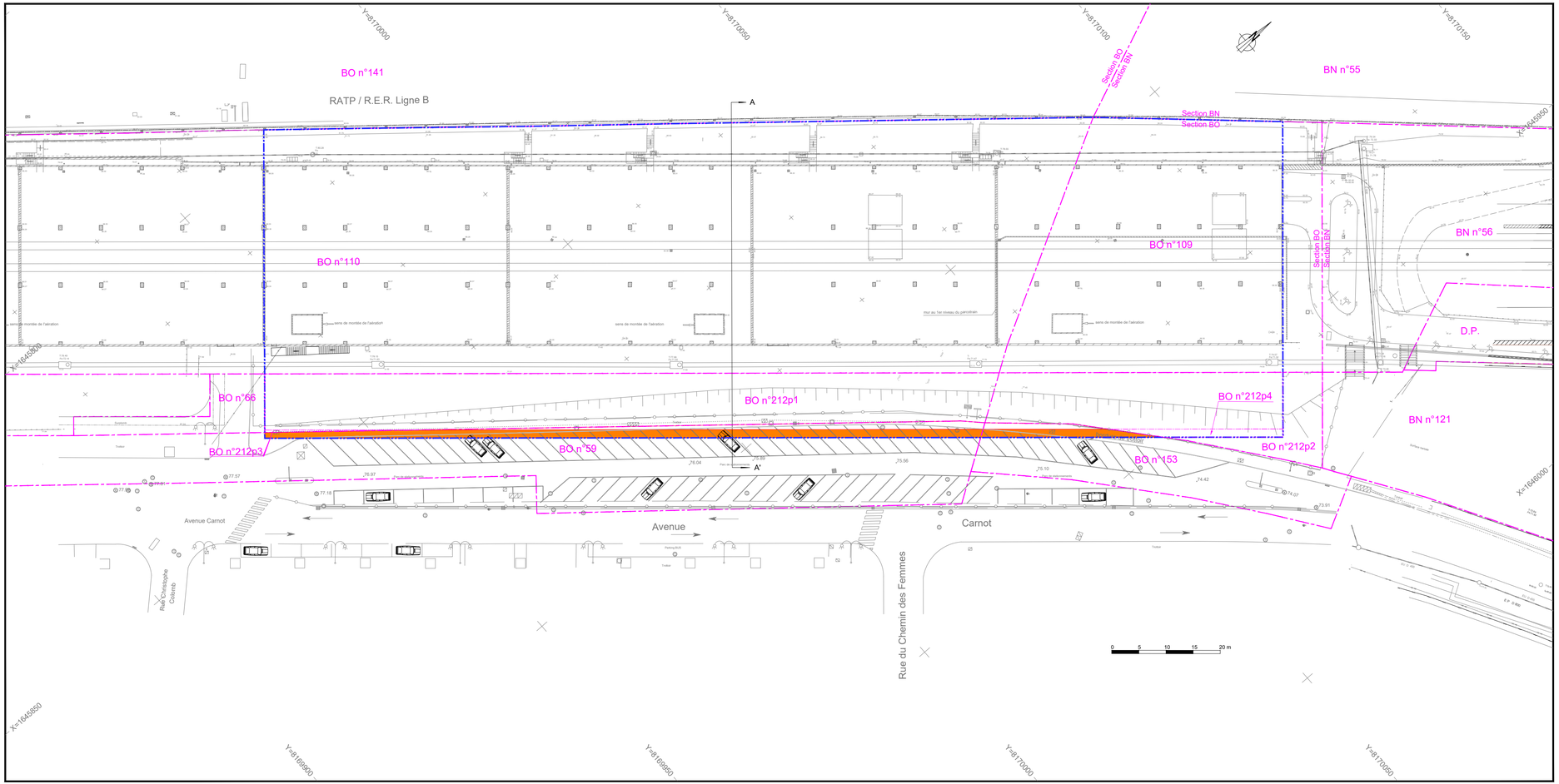

Paris Sud aménagement
Créateurs de territoires urbains

VILLE DE MASSY (91)
ZAC CARNOT - GARE TGV
Section BO
OPERATION STATION M
DECLASSEMENT

Coupe de principe AA'

Légende :

BO n°59 Numéro parcelle cadastrale
Vol 9 p1 Numéro de volume concerné par le déclassement
Limite de partie
Emprise de principe du bâtiment projeté

NOTA : Fond de plan pour la zone caisson, Avenue Carnot et zone projet figuré d'après les plans architecte fourni en date de mars 2021.

GÉOMÈTRE-EXPERT
Cabinet M. MERCIER Géomètre-Expert - n° 4677- Ing E.S.G.T
B. principal: 3, allée du Clos Tonnerre 91123 **PALAISEAU** Centre Courrier
Permanence : 1, rue A. Maginot 91400 **ORSAY**
tél. : 01.69.30.13.19
Courriel: ge@mercier-gexp.fr

Établissement du plan le 22 Juillet 2021

Fc: 2958/E12E
Fi: 2958_E12E_plan--coupe_AA.dwg
Échelle : 1/250

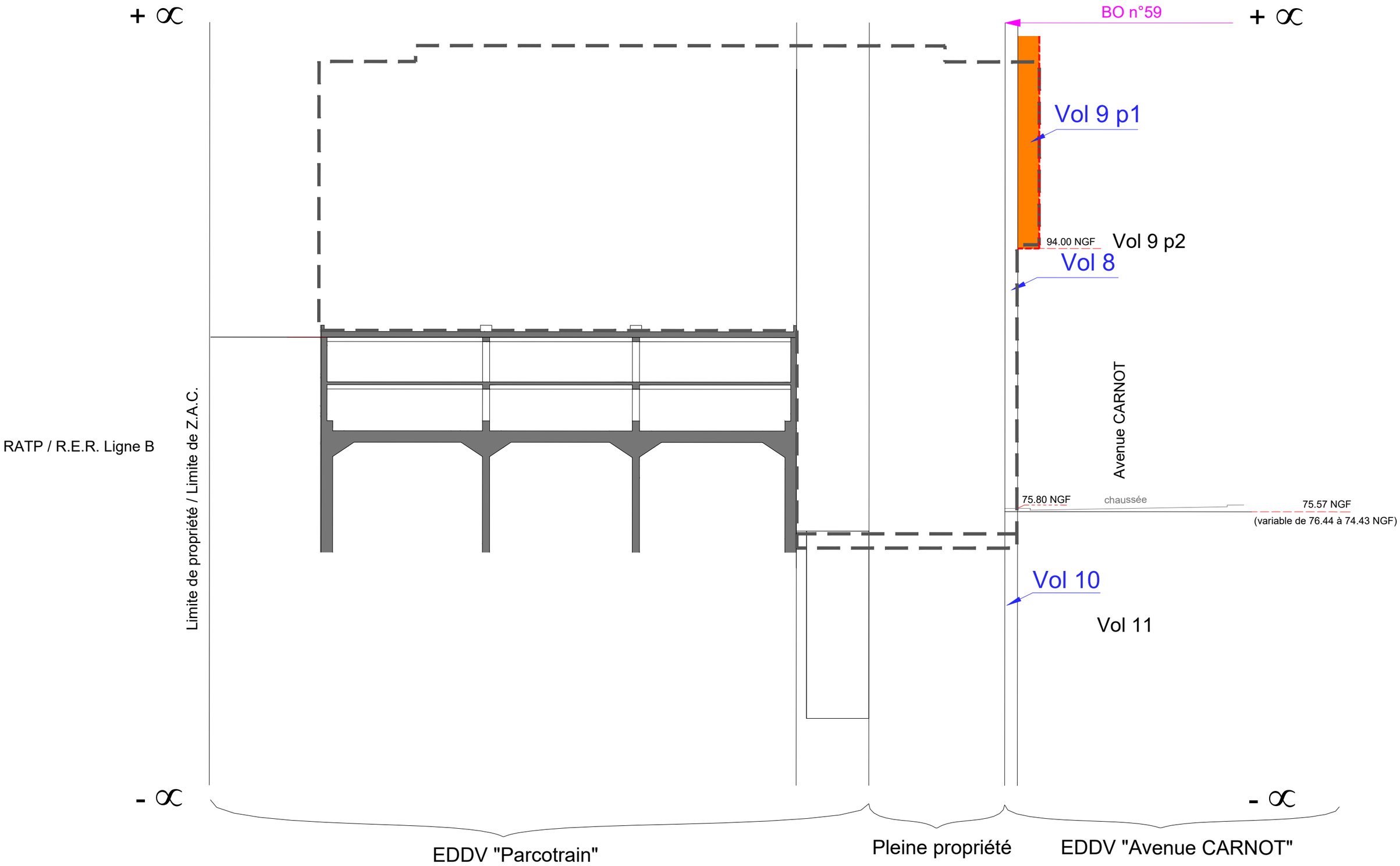

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE MASSY

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 235 m² DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV

5 – Etat parcellaire

Ville de Massy
Hôtel de Ville
1 avenue du Général de Gaulle
91 305 MASSY

GÉOMÈTRE-EXPERT
Cabinet M. MERCIER Géomètre-Expert - n°4677-Ing E.S.G.T.
3, Allée du Clos Tonnerre - BP 74
91 123 PALAISEAU Centre Courrier
Tél.: 01.69.30.13.19
Courriel : ge@mercier-gexp.fr

Paris Sud aménagement
Créateurs de territoires urbains

FC : 2958/E12E
Le 22 Juillet 2021

Département de l'ESSONNE
VILLE DE MASSY
Section BO
ZAC CARNOT - GARE T.G.V
OPERATION STATION M
Avenue CARNOT

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
ETAT PARCELLAIRE

Cadastre					Emprises			Propriétaires (Inscrits à la Matrice Cadastrale)	Adresse	Hors-emprises	
Commune	Section	N° de parcelle	Surface (m²)	N° de volume	**Surface (m²)**	N° de volume	N° de parcelle			Surface (m²)	N° de parcelle
Massy	**BO**	**59**	2983	9	**192**	**9p1** Niv inf: 94.00 NGF Niv. Sup: + ∞		**Commune de Massy**	Hôtel de Ville, Avenue du Général de Gaulle, 91 300 MASSY	**3438**	
Massy	**BO**	**153**	690	9	**43**	**9p1** Niv inf: 94.00 NGF Niv. Sup: + ∞		**Commune de Massy**	Hôtel de Ville, Avenue du Général de Gaulle, 91 300 MASSY		
					235						

* **Nota** :
- Surfaces définitives calculées lors de l'établissement du dossier de découpage cadastral
- Niveau altimétrique sur rue variable de 76.44 à 74.43

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE MASSY

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 235 m² DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV

6 – Insertion dans la presse et Publications

Ville de Massy
Hôtel de Ville
1 avenue du Général de Gaulle
91 305 MASSY

Jeudi 2 septembre 2021, le Républicain

VILLE DE MASSY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSSEMENT D'UNE PARTIE DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté du 26 aout 2021 , le Maire de Massy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de l'Avenue Carnot.

Déroulement de l'enquête : **du lundi 20 septembre 2021 au lundi 4 octobre 2021 inclus à la Mairie de Massy, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY**.

Monsieur Jean-Yves COTTY figurant sur la liste des Commissaires-enquêteurs du département de l'Essonne pour 2021 a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre, ou les adresser par courrier, avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-enquêteur «Déclassement d'une partie de l'Avenue Carnot» , Mairie de Massy - Direction de l'Urbanisme, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY, ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-massy.fr en précisant l'objet du courriel « Déclassement d'une partie de l'Avenue Carnot».

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville : www.ville-massy.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Massy dès la publication du présent arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Horaires d'ouverture de l'enquête au public : à l'Accueil de la Mairie

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00.

Le Commissaire-enquêteur assurera deux permanences : **à l'accueil de la Mairie de Massy.**

- le lundi 20 septembre de 9h à 12h,
- le lundi 4 octobre de 14h à 17h.

Son rapport et ses conclusions pour l'enquête, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie, à la Direction de l'Urbanisme.

Modalités d'approbation de déclassement : Conformément à l'article L.141 -3 du Code de la voirie routière, le déclassement d'une partie de l'Avenue Carnot, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de la Ville de Massy.

Personne responsable du projet de déclassement : La personne responsable du projet de déclassement, auprès de laquelle peuvent être demandées des informations complémentaires, est Monsieur le Maire de Massy.

Lundi 1er septembre 2021, Le Parisien

VILLE DE MASSY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSSEMENT D'UNE PARTIE DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV

Objet de l'enquête publique :
Par arrêté du 26 aout 2021, le Maire de Massy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de l'Avenue Carnot.

Déroulement de l'enquête : **du lundi 20 septembre 2021 au lundi 4 octobre 2021 inclus à la Mairie de Massy, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY.**

Monsieur Jean-Yves COTTY figurant sur la liste des Commissaires-enquêteurs du département de l'Essonne pour 2021 a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre, ou les adresser par courrier, avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-enquêteur « Déclassement d'une partie de l'Avenue Carnot» , Mairie de Massy - Direction de l'Urbanisme, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY, ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-massy.fr en précisant l'objet du courriel "Déclassement d'une partie de l'Avenue Carnot".

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville : www.ville-massy.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Massy dès la publication du présent arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Horaires d'ouverture de l'enquête au public : à l'Accueil de la Mairie
- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00.

Le Commissaire-enquêteur assurera deux permanences : **à l'accueil de la Mairie de Massy.**
- le lundi 20 septembre de 9h à 12h,
- le lundi 4 octobre de 14h à 17h.

Son rapport et ses conclusions pour l'enquête, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie, à la Direction de l'Urbanisme.

Modalités d'approbation de déclassement : Conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement d'une partie de l'Avenue Carnot, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de la Ville de Massy.

Personne responsable du projet de déclassement :
La personne responsable du projet de déclassement, auprès de laquelle peuvent être demandées des informations complémentaires, est Monsieur le Maire de Massy.

Site Internet officiel de la Ville de Massy, en date du 3 septembre 2021.
https://www.ville-massy.fr/urbanisme/avis-denquete-publique-zac-carnot-tgv/
Page ACTUALITES « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE – ZAC CARNOT TGV »

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE MASSY

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 235 m² DE L'AVENUE CARNOT, DANS LE CADRE DES CONSTRUCTIONS DE LA ZAC CARNOT TGV

5 – Affichage de l'avis d'arrêté municipal

Ville de Massy
Hôtel de Ville
1 avenue du Général de Gaulle
91 305 MASSY

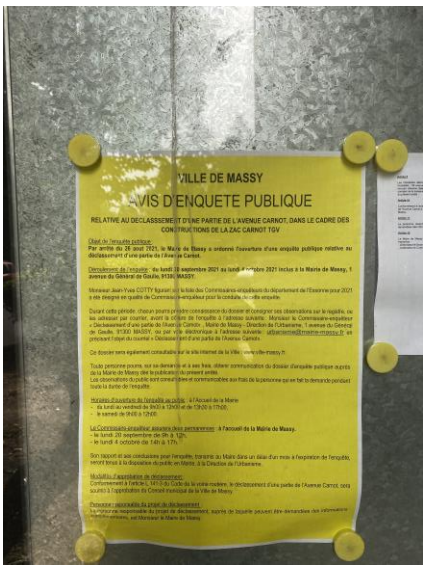

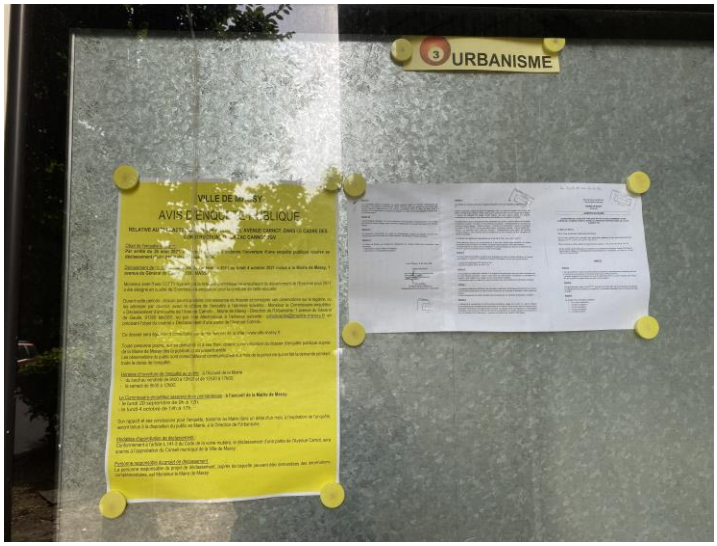

Affichage administratif - vendredi 03 septembre 2021

Affichage à l'entrée et à la sortie du parking EFFIA - Avenue Carnot - vendredi 27 aout 2021 – 14h50